Nations Unies S/PV.6846



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-septième année

6846e séance

Vendredi 12 octobre 2012, à 15 h 15
New York

Président :	M. Rosenthal	(Guatemala)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

12-54571 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Côte d'Ivoire et du Mali à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/761, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la France, l'Inde, le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2071 (2012).

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Daou (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de l'accession de votre pays, le Guatemala, à la présidence du Conseil de sécurité et, en même temps, de saluer l'initiative de la tenue de la présente séance.

L'adoption le 5 juillet dernier par le Conseil de sécurité de la résolution 2056 (2012) a ouvert la voie aux perspectives d'un règlement global de la double crise politico-institutionnelle et sécuritaire au Mali. Depuis cette date, des faits majeurs ont été enregistrés, notamment le retour au pays du Président de la République par intérim, suivi de la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale, qui s'est assigné comme priorités la gestion de la crise dans le nord du Mali et l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques.

Une étape décisive a été franchie avec les requêtes adressées par les plus hautes autorités maliennes au Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au Président en exercice de l'Union africaine, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à la Commission de l'Union européenne, sollicitant leur assistance afin d'assurer la stabilité politique et de restaurer l'intégrité territoriale du Mali.

C'est le lieu de saluer tous les efforts louables que ne cessent de déployer nos partenaires et la communauté internationale dans le cadre de l'accélération du processus en cours. La réunion de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue le 26 septembre dernier participe de cette dynamique.

Mon pays, le Mali, souligne une fois de plus l'importance et l'urgence du déploiement d'une force militaire internationale, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour appuyer les forces de défense et de sécurité maliennes en vue de rétablir l'intégrité territoriale du pays, de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et, enfin, de restaurer les droits humains dans ces régions septentrionales sous occupation.

Parallèlement, dans sa quête d'une solution politique à la crise sécuritaire qui touche les régions du nord du pays, le Gouvernement de transition réaffirme fermement que l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali ainsi que la laïcité de l'État ne sont pas négociables.

Une autre étape importante vient d'être franchie cet après-midi avec l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité de la présente résolution, à laquelle le Mali adhère pleinement. Nous saluons tous les membres du Conseil qui ont voté pour ladite résolution. Mon pays réaffirme qu'il est entièrement disposé à coopérer avec le Conseil de sécurité, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et tous les autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution.

Dans quelques jours, Bamako accueillera une réunion ministérielle du Groupe de soutien et de suivi de la situation au Mali. Cette rencontre sera marquée par une interaction du Groupe avec les autorités maliennes sur des questions relatives à la gouvernance et à la transition, à la restauration de l'autorité de l'État au Nord du Mali, à l'organisation des élections, ainsi qu'au soutien à la reconstruction post-conflit et à la consolidation de la paix. D'autres questions figurent également à l'ordre du jour de

cette importante rencontre : il s'agit de la stabilisation de la région du Sahel et de l'assistance humanitaire aux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays.

De même, il y aura des échanges qui vont porter sur le projet de concept stratégique élaboré par la Commission de l'Union africaine.

Enfin, nous osons espérer que les résultats de cette importante réunion contribueront au renforcement des initiatives en cours, dans la perspective de l'adoption, dans les meilleurs délais, d'une résolution du Conseil autorisant le déploiement d'une force militaire internationale au Mali.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de mon propre gouvernement, je voudrais exprimer ma gratitude au Conseil de sécurité pour cette occasion qui nous est donnée de faire part une fois encore de nos préoccupations et de nos engagements concernant la crise au Mali. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour transmettre les sincères félicitations de la CEDEAO à l'Union européenne, qui vient de se voir attribuer le prix Nobel de la paix pour l'année 2012.

Suite au très large consensus qui a émergé de la réunion de haut niveau sur le Sahel, tenue à New York le 26 septembre, à propos de la grave menace que représente la crise dans le nord du Mali et la nécessité d'une action urgente et immédiate pour remédier à la situation, la CEDEAO se félicite que le Conseil ait adopté à l'unanimité aujourd'hui la résolution 2071 (2012) qui, nous en sommes résolument convaincus, ouvrira la voie à une prochaine résolution par laquelle le Conseil autorisera le déploiement effectif d'une force internationale au Mali, dans le cadre d'un mandat sous l'empire du chapitre VII.

Avant d'entrer dans les détails, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction et la gratitude de la CEDEAO à la communauté internationale pour le formidable appui politique généré par la réunion de haut niveau sur le Sahel du 26 septembre, et nous voudrions souligner plus particulièrement le leadership dont ont fait preuve à cet égard le Président français, S. E. M. François Hollande, et son gouvernement, dont l'engagement fort et sans équivoque en faveur d'une action vigoureuse pour régler la crise au Mali est des plus louables. Dans la même veine, la CEDEAO sait gré au Secrétaire général Ban Ki-moon d'accorder une haute priorité à la question du Mali et, à cet égard, nous nous félicitons qu'il ait récemment nommé Romano Prodi, ancien Président du Conseil des ministres italien, en tant qu'Envoyé spécial pour le Sahel, chargé de mobiliser les efforts de la communauté internationale en faveur du Sahel, de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de définir concrètement les paramètres d'une solution globale à la crise malienne.

La CEDEAO se félicite tout autant de la coopération étroite et constructive qu'elle reçoit de l'Union africaine sur la question malienne, comme en témoigne la lettre en date du 28 septembre 2012 que la Communauté a adressée à l'Union africaine pour l'inviter à préciser avec elle le principe, les moyens et les modalités de déploiement d'une force de stabilisation au Mali.

Depuis l'adoption de la résolution 2056 (2012), la CEDEAO a, de fait, en coordination avec l'Union africaine, rempli la plupart des exigences énoncées dans cette résolution, comme cela a été souligné à la réunion des chefs d'état-major tenue à Abidjan les 14 et 15 septembre, et confirmé ensuite par le Comité de médiation et de sécurité de la CEDEAO à sa réunion du 17 septembre à Abidjan.

Le 1er septembre, le Gouvernement malien a adressé une lettre à la CEDEAO pour lui demander une aide militaire afin de réorganiser les forces armées maliennes, de rétablir l'intégrité territoriale du pays, dont le nord est occupé par des groupes terroristes, et de lutter contre le terrorisme. Le 18 septembre, ce même gouvernement a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour lui demander d'autoriser, dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité prise sous l'empire du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le déploiement d'une force militaire internationale qui viendrait aider les forces armées maliennes à reprendre les régions occupées du nord du Mali. Le 23 septembre, le Gouvernement malien a adressé une lettre à la CEDEAO concernant les conditions du déploiement d'une force de stabilisation au Mali. Enfin, le 28 septembre, le Gouvernement malien a adressé une lettre au Secrétaire général pour demander l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'une résolution autorisant le déploiement d'une force de stabilisation au Mali sous l'empire du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Tout en insistant sur le déploiement de troupes au Mali, la CEDEAO, tout comme l'Union africaine, n'a jamais cessé de croire que la priorité devait être accordée à la négociation et à une solutions politique, étant entendu que l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali sont

non négociables. À cet égard, l'effort de médiation mené par S. E. M. Blaise Campaoré, Président du Burkina Faso, laisse raisonnablement espérer et il mérite d'être pleinement appuyé par la communauté internationale. Dans ce contexte, la CEDEAO et l'Union africaine encouragent les pays du champ, à savoir l'Algérie et la Mauritanie, à s'employer à obtenir de véritables percées.

La CEDEAO et l'Union africaine sont également convaincues que la quête d'une solution politique négociée à la crise malienne et les préparatifs pour une action militaire afin de rétablir l'intégrité territoriale du Mali sont intimement liés et vont de pair, en fait, l'un ne va pas sans l'autre.

Comme tous les participants à la réunion de haut niveau sur le Sahel du 26 septembre l'ont dit, la situation au Mali est intolérable. La CEDEAO et l'Union africaine condamnent énergiquement les violations des droits de l'homme commises dans le nord du Mali par des rebelles armés, des groupes terroristes et d'autres groupes extrémistes, et notamment les violences contre les civils, en particulier les femmes et les enfants, les assassinats, les prises d'otages, les pillages, les vols, les destruction de sites culturels et religieux et le recrutement d'enfants soldats. La CEDEAO prévient que certains de ces actes pourraient constituer des crimes au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et que leurs auteurs devront en répondre.

À cet égard, la CEDEAO est rassurée de voir que, le 18 juillet, le Gouvernement malien a saisi la Cour pénale internationale de la situation qui règne dans le nord du Mali depuis janvier 2012. La CEDEAO est préoccupée par la rapide dégradation de la situation humanitaire, tandis que les refugiés continuent d'affluer vers les pays voisins, le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie, et que de nombreux déplacés trouvent refuge à Bamako, ce qui pose de graves difficultés humanitaires.

Plus la communauté internationale laissera cette situation s'envenimer, plus les réseaux criminels et terroristes auront le temps de consolider leur position, plus les souffrances des populations seront grandes et plus le danger qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales sera élevé. Face à cette situation, nous attendons beaucoup de la prochaine réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, qui sera organisée par l'Union africaine, en consultation avec l'ONU et la CEDEAO, à Bamako le 19 octobre, afin de préciser les modalités de l'appui international aux autorités maliennes de transition pour régler la crise au Mali.

Dans le même ordre d'idées, nous espérons également que la réunion des Ministres de la défense des pays membres de l'Union européenne qui doit se tenir le 15 octobre 2012 à Luxembourg pour examiner les moyens d'appuyer les efforts internationaux visant à aider le Mali suscitera un engagement ferme.

C'est dans ce contexte que le Conseil vient d'adopter la résolution 2071 (2012). À cet égard, la CEDEAO soutient fermement la demande faite par le Conseil au Secrétaire général de mettre immédiatement à disposition des spécialistes de la planification militaire et des questions de sécurité, qui viendront aider la CEDEAO et l'Union africaine, en consultation étroite avec le Mali, les pays voisins du Mali, les pays de la région et tous les partenaires bilatéraux et organisations internationales intéressés à procéder à la planification conjointe qui permettrait à la force militaire internationale demandée par les autorités de transition maliennes de voir le jour.

La CEDEAO entérine également la demande faite au Secrétaire général de se concerter avec les partenaires susmentionnés en vue de soumettre des recommandations détaillées et applicables pour donner suite à la demande des autorités de transition maliennes concernant une force militaire internationale, notamment les moyens et modalités du déploiement envisagé et, spécialement, le concept d'opérations, les capacités de constitution de la force, ses effectifs et son coût financier.

Pour terminer, le temps presse, et avec chaque jour qui passe, les souffrances des populations prises au piège dans les zones contrôlées par les terroristes qui se livrent à toutes sortes d'activités criminelles dans le nord ne cessent d'augmenter. La CEDEAO accueille avec satisfaction la résolution adoptée aujourd'hui, car elle arrive à point nommé et ouvre la voie à une prochaine résolution qui appellera à des mesures concrètes. En effet l'inaction n'est plus une option face à la situation qui règne au Mali.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 35.